



Obtenir un titre de séjour

Par **juliette_davis**, le **05/05/2008** à **21:58**

Bonjour,

Je suis française (21 ans) et mon mari est égyptien (27 ans), nous sommes mariés depuis + de 6 mois. Il est entré en France avec 1 visa touriste "France" et est rentré directement avec en 2006 juste pour 1 semaine(il n'est pas passé par l'Italie ou autre) il est donc resté après cette semaine...

Nous sommes allés à la prefecture de paris 2 fois :

- la 1ere : ils nous ont dit : soit il repart chercher son visa long séjour conjoint de français, soit on justifie de papiers (type edf....) sur 6 mois avant mariage,

- la 2e : ils nous ont dit directement : impossible,il est obligatoire de retourner en égypte pour ce visa long séjour.

et le comble c'est que mon mari est avocat en égypte :(.

Nous aimerions bien que notre situation s'arrange car mon mari voudrait travailler (moi je travaille depuis bientôt 1 an), et par la suite fonder une petite famille :-).

Comment obtenir ce titre de séjour sans qu'il reparte dans son pays ??? faut-il attendre 1 an de mariage ?

Merci de vos conseils et réponses....

Par **FITIAVANA**, le **08/05/2008** à **21:31**

Bonjour,

- Peux tu préciser à quelle date vous êtes vous marié? Est ce que vous avez eu des souci au niveau de la demande auprès de la mairie? enquête par le procureur, convocation à la gendarmerie, visite surprise des policiers chez vous etc..

- Combien de temps après le mariage avez vous fait la démarche à la préfecture?

- Lors du dépôt de dossier (1er et 2ème), aviez vous des documents justifiants que vous viviez ensemble depuis +6mois?

Merci de nous expliquer un peu, pour qu'on saches exactement ce qui se passe actuellement car les témoignages que je trouve sur le net ne sont pas toujours récents.

Par **ABDELKADER**, le **10/05/2008** à **02:37**

salut juliette!!

ne partez jamais a la préfecture sans avoir un lien entre toi et ton futur mari, enfaite il faut se marier au niveau de la mairie en prenant un rendez vous au bout d'un mois vous pourrez avoir un livret de famille qui peut vous faciliter la tache au niveau de la préfecture réveillez vous un peu bon de dieu une fois que le maire vous donne le livret de famille c'est que vous êtes unis pour la vie et après la préfecture na pas le droit de demander a votre mari de retourner a son pays pour avoir un visas ou ,,,,,,etc ((essayer de mettre une facture sur le nom de votre futur mari ça aide beaucoup pour vos prochains dossiers au niveau de la préfecture)) bonne chance

Par **audrey01**, le **26/05/2008** à **17:56**

salut juliette,

ton mari n'a pas besoin de retourner ds son pays chercher un visa si vs pouvez prouver les 6 mois de vie commune et je vs conseille de prendre un avacat specialiser ds le cas des etrangers il pourra vs aidez a abtenir ce fameux cesame. bon courage.

Par **patinette**, le **26/05/2008** à **20:04**

Bonjour Juliette,

En effet, si vous pouvez justifier de votre vie commune 6 mois avant le mariage ; la situation s'arrangera plus facilement...

Mais si le cas est contraire, il vaut mieux qu'il rentre au pays et qu'il revienne avec son visa long séjour. Ensuite il aura son récépissé et sa carte.

Courage,